

PROPOSITION D'UN SCENARIO D'UN CONSEIL CITOYEN INDEPENDANT SUR L'IMMIGRATION

APARDAP : le 30 octobre 2014

NOTRE DEMARCHE EN FAVEUR D'UN CONSEIL CITOYEN INDEPENDANT THEMATIQUE

- 1) les étrangers doivent pouvoir participer aux conseils de citoyens de territoire (quartiers...) et tout doit être fait pour que cela soit possible et effectif ; Ce sont des lieux d'insertion, des lieux qui les concernent puisqu'ils vivent dans les divers quartiers de Grenoble s'agissant des conseils de Grenoble, voire de la métro pour certains d'entre eux.**
- 2) Nous pensons en même temps qu'il serait pertinent de créer un conseil citoyen thématique à l'échelle de la ville pour faciliter la prise en compte des problèmes complexes ainsi que des questions générales et spécifiques des étrangers ce que les conseils citoyens de territoire n'aborderont pas. . Il existe actuellement le CCREG, crée en 1999 à l'échelle de la ville qui s'est préoccupé notamment de questions comme l'insertion, le logement, le vote des étrangers aux élections locales et que l'on connaît notamment par ses initiatives sur la votation citoyenne. Il nous semble après discussion que c'est plutôt dans ce sens qu'il faudrait aller en faisant en sorte qu'un tel conseil citoyen indépendant traite bien de toutes les questions liées au droit des étrangers (titre de séjour, demandeurs d'asile, hébergement, logement, insertion, droit au travail). L'APARDAP dans la campagne avait formulé la demande de création d'une « commission extra-municipale » intégrant les associations et les demandeurs et accueillis**
- 3) Dans cette perspective nous avons réfléchi à ce que pouvait être ce conseil citoyen indépendant en formulant des propositions concrètes pour ce scénario qui peut évidemment s'adapter en fonction notamment du devenir du CREG**

PROJET DE SCENARIO POUR UNE PARTICIPATION ACTIVE DES ETRANGERS (réfugiés, demandeurs d'asile, de toutes les nationalités...) accueillants et associations

à un CONSEIL DE CITOYENS INDEPENDANTS de L'IMMIGRATION

Les objectifs de ce scénario :

- Créer un conseil citoyen consacré à ces questions de l'immigration en se donnant les moyens d'assurer une réelle participation citoyenne des étrangers
- Le rôle de ce conseil citoyen thématique est de créer un lieu d'échange et de rencontres d'accueillis et d'accueillants, des associations et des élus sur les questions qui les concernent et de rechercher ensemble les solutions
- De faciliter la participation des étrangers et des associations dans chacun des autres conseils citoyens de territoire

- être un des lieux d'insertion des étrangers en attente de titre de séjour, demandeurs d'asile, autorisés ou pas à travailler complémentaire de ce qu'ils trouvent dans les associations
- C'est un lieu de mutualisation pour les associations qui se préoccupent de ces questions et d'interpellation des élus pour rechercher un consensus sur les solutions à rechercher, sur les évolutions à promouvoir, sur les démarches conjointes à entreprendre auprès des différents organismes
- C'est un cadre approprié pour que les problèmes soient réellement traités, pour faciliter la prise de parole des accueillis, pour les aider à témoigner de leur aspiration à s'insérer dans la vie démocratique française. C'est aussi les préparer à être actifs dans les conseils citoyens du territoire de la ville où ils vivent
- C'est se donner la garantie que les questions de l'immigration seront bien prises en compte par la ville et la métropole ce que les autres conseils de territoire auront des difficultés à faire faute de temps

Son rôle :

- Evoquer toutes les questions concernant les accueillis, les demandeurs (formalités administratives, scolarité des enfants, santé, insertion sociale et professionnelle et linguistique, insertion par le travail, logements, revenus et moyens de vivre décemment..., scolarisation des enfants et attention particulière portée aux mineurs isolés, de la sécurité C'est dans ce conseil que devrait être également traitée la situation des roms, de leur accueil, de l'application des droits européens
- Explorer les solutions nouvelles qui peuvent être mises en œuvre par la ville et la métro, voire par le conseil général
- Lutter contre les discriminations, l'arbitraire, les aberrations constatées ; agir dans le sens de la reconnaissance de droits aux étrangers qui arrivent sur notre.. Faciliter la connaissance et compréhension par la population des caractéristiques de l'immigration sur notre territoire, sur ses évolutions, sur la nature des problèmes rencontrés mais aussi sur les manifestations de solidarités et d'entraide à développer, ainsi que sur les solutions les plus pertinentes pour favoriser le vivre ensemble.
- Mobiliser tous les acteurs concernés : associations, bailleurs, employeurs, élus, professionnels de la justice, de la santé, du secteur social, enseignants et structures éducatives...

Composition possible :

- A parité, il devrait être composé d'une part de citoyens étrangers en situation régulière ou en attente de l'être en veillant à la mixité homme, femme ; d'autre part par les associations et leurs représentants , ainsi qu' une présence de professionnels de justice, santé, professionnels du logement et de l'hébergement
- Ce conseil devrait être co-animé, voire co présidé par un membre de chacun des deux collèges
- Le conseil pourrait choisir d'inviter les élus aux débats
- Ce conseil pourrait inviter à certains moments des représentants d'autres conseils citoyens afin de faire partager sa réflexion et ses problématiques

Deux échelles territoriales possibles au moins dans une première phase :

- Un conseil à l'échelle de la ville de Grenoble
- Un conseil à l'échelle de la métropole

- Ces conseils doivent avoir la maîtrise de leurs ordres du jour, pouvoir disposer d'un lieu pour se réunir et des moyens de le faire , avoir la liberté d'inviter tel ou tel organisme, ou intervenant. Faire le choix de méthodes de discussions pour faciliter la prise de parole de toutes les composantes
- En résumé un conseil thématique ouvert articulé avec les autres cherchant à susciter l'intérêt de tous les conseils pour ces questions d'immigration

Questions :

Comment articuler avec l'actuel CCREG ? il nous semble que s'il ne subsiste pas comme tel, il est important que la vie des étrangers qui n'ont pas de problèmes de titre de séjour soit prise en compte par les autres Conseils de citoyens de territoire et traiter de leur insertion, voire du droits de vote pour ceux qui bien que régularisés ne l'ont toujours pas. Sur le droit de vote aux étrangers pour lequel il faut faire beaucoup plus encore, peut-on envisager que ce soit le conseil thématique sur l'immigration qui s'en saisisse ?